

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0305**

commune (s) : Caluire et Cuire - Bron - Lyon 7° - Rillieux la Pape

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de construire et de démolir

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0305**

commune (s) : Caluire et Cuire - Bron - Lyon 7° - Rillieux la Pape

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de construire et de démolir**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Le Président d'une collectivité territoriale doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de construire et de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- Permis de construire :

. Caluire et Cuire : 5, rue André Lassagne - collège Lassagne. Il s'agit de l'amélioration de la fonctionnalité de l'établissement avec l'aménagement adapté des salles de classe et des liaisons cohérentes pour l'ensemble des élèves et des utilisateurs. Cette opération permettra également d'agrandir la demi-pension, d'améliorer le niveau de confort acoustique et thermique dans les bâtiments et maîtriser les consommations d'énergie ;

. Rillieux la Pape : 76, avenue de l'Industrie. Il s'agit de la création d'un abri pour remiser le mobilier urbain pour la subdivision de la Voirie territoriale de proximité nord (VTPN). L'abri sera couvert d'une surface de 32 mètres carrés sur un seul niveau avec une hauteur maximale de 3,38 mètres ;

. Lyon 7° : rue de Dole. Il s'agit de la mise en place sur le site de l'usine d'incinération de Lyon-Sud, d'un bâtiment modulaire à usage de locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, réfectoire). Le bâtiment modulaire, ayant servi de capitainerie provisoire sur le projet Confluence, sera réinstallé de manière pérenne à l'usine d'incinération.

- Permis de construire et de démolir :

. Bron : 95, boulevard Pinel. Il s'agit du projet de construction et de réhabilitation de bâtiment pour le Neurocampus situé sur le terrain du centre hospitalier du Vinatier qui s'inscrit dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région (CPER) 2007-2013 et 2015-2020. Ce projet doit regrouper toutes les équipes du Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL) et comprend une première phase de 4 000 mètres carrés de surface utile dans le cadre du CPER 2007-2013 et une deuxième phase de 2 870 mètres carrés de surface utile dans le cadre du CPER 2015-2020.

Les surfaces, réparties sur 3 niveaux (avec la zone technique), se décomposent pour les deux phases de 2 265 mètres carrés de laboratoires de recherche, de 225 mètres carrés de locaux tests et analyse sur l'homme, de 1 750 mètres carrés de locaux tertiaires et 2 630 mètres carrés de locaux techniques et circulations.

Les travaux concernent la réhabilitation de 2 bâtiments existants, la construction d'un bâtiment neuf, la démolition d'une partie d'un bâtiment et les travaux d'aménagements des abords et travaux de voirie réseaux divers (VRD) ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer les demandes de permis de construire portant sur le collège André Lassagne situé au 5, rue André Lassagne à Caluire et Cuire, sur les bâtiments situés au 76, avenue de l'Industrie à Rillieux la Pape et rue de Dôle à Lyon 7°,

b) - déposer une demande de permis de construire et de démolir portant sur le site du Centre Hospitalier du Vinatier situé au 95, boulevard Pinel à Bron,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**